

## Un éclairage sur l'aspect financier de l'affaire des Petites Sœurs de Laval

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#)

Date : 14 mai 2018



Après notre article du [27 février 2018](#) sur la persécution des Petites Sœurs de Marie Mère du Rédempteur – affaire qui a ému nombre de nos confrères : voir le dossier très complet sur la question de [L'Homme nouveau](#) – certains lecteurs ont demandé des précisions sur les dessous financiers de cette affaire.

Nous disions : « Suite à une fusion de leurs Maisons de Retraite avec un autre établissement congréganiste de Mayenne, Mgr **Scherrer** s'est retrouvé membre de droit du conseil d'administration de l'association civile de gestion de ces Ehpad réunis. Peu connu, c'est le moins, pour ses compétences en la matière, il s'est tout de même imposé dans les décisions de gestion, sans écouter aucun conseil d'experts ».

Soyons plus précis :

- S'était constituée une association « Myriam Saint-Fraimbault » pour réunir, d'une part, les trois Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) tenus par les Petites Sœurs (Ehpad Saint-Gabriel dans le diocèse de Laval, et deux dans le diocèse de Toulouse), et d'autre l'Ehpad tenu par les Sœurs de l'Immaculée Conception de Saint-Fraimbault, du diocèse de Laval, Ehpad en très mauvaise situation et dans la gestion duquel

intervient l'évêque.

- Mgr Scherrer a voulu imposer une « scission d'association » par décret épiscopal, dans le but de rendre son indépendance à l'Ehpad Saint-Fraimbault, dont on ne voit guère la raison (récupérer les bâtiments et les vendre ?)
  
- C'est la résistance des Petites Sœurs à cet acte étrange du point de vue canonique et catastrophique du point de vue de la gestion (voir ici le rapport de l'expert-comptable : [cliquer ici](#) ) qui a une contestation juridique déclenché la guerre canonique qui leur a été faite.